



Communiqué de presse
Berne, le 9 décembre 2025

Les ruptures d'apprentissage ouvrent le plus souvent de nouvelles perspectives

Les résiliations de contrats d'apprentissage font partie intégrante de la formation professionnelle initiale et ouvrent le plus souvent de nouvelles perspectives. Les chiffres publiés ce jour par l'Office fédéral de la statistique (OFS) montrent ainsi que les résiliations de contrats doivent être analysées avec nuance: elles ne signifient pas automatiquement une perte d'attrait de la formation professionnelle duale ni l'échec de parcours professionnels – bien au contraire.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié aujourd'hui les derniers chiffres relatifs aux résiliations de contrats d'apprentissage. Parmi les personnes qui ont débuté une formation professionnelle initiale pour la première fois en 2020, 24% ont vu leur contrat d'apprentissage résilié de manière anticipé par l'entreprise formatrice ou la personne en formation. Par le passé, ce type d'information parue dans les médias a donné l'impression erronée que la formation professionnelle duale perdait de son attrait et que certaines branches présentaient des taux de résiliations particulièrement élevés.

Évaluation nuancée des résiliations de contrats d'apprentissage

L'Union suisse des arts et métiers usam insiste sur le fait que les résiliations de contrats d'apprentissage doivent être analysées de manière nuancée. «Toute résiliation de contrat n'est pas nécessairement négative. Elle peut être l'expression d'un processus de réflexion de la personne en formation visant à faire un choix professionnel encore plus adapté à ses aptitudes et à ses aspirations. Les carrières ne se déroulent pas toujours de manière linéaire», explique Dieter Kläy, responsable de la formation professionnelle et directeur adjoint de l'Union suisse des arts et métiers usam.

Il faut en outre distinguer les résiliations techniques de contrats d'apprentissage des résiliations effectives. Pour la première fois, les résiliations techniques (p. ex. adaptations administratives du contrat, passage d'un CFC à une AFP ou fusions d'entreprises sans interruption du contrat) ne sont plus prises en compte, ce qui explique pourquoi les chiffres publiés aujourd'hui ne sont pas comparables aux chiffres des années précédentes.

Enfin, la grande majorité des apprentis concernés (78%) entament une nouvelle formation professionnelle initiale. Lorsque le contrat d'apprentissage est résilié, l'interruption qui s'en suit est de courte durée.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74
Urs Furrer, directeur, portable 079 215 81 30

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.